

éditorial

Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont banalisées dans notre société à tel point que l'on oublie facilement que certaines personnes en sont exclues¹, que des inégalités existent et ce à plusieurs niveaux. Classiquement, on distingue les inégalités d'accès – que l'on peut séparer entre inégalités de diffusion (connexion à un réseau) et inégalités d'équipement (disposition du matériel) – et les inégalités de pratiques et d'usages.

L'ensemble de ces inégalités numériques – que certains dénomment fracture ou fossé numérique – renforcent les inégalités sociales et exposent à la marginalisation, alors que dans le même temps les TIC peuvent être un vecteur d'intégration sociale. Partant de ces constats, quelle est la situation dans les quartiers populaires ? Aux inégalités spatiales et sociales qui caractérisent les habitants des quartiers populaires, faut-il ajouter des inégalités numériques ?

Sur l'ensemble du territoire français, les inégalités d'accès sont liées, d'une part, à des difficultés de connexion, d'autre part à des questions économiques. Dans l'ensemble, les quartiers populaires sont aussi bien desservis en infrastructures de télécommunication que les autres quartiers des agglomérations (la fracture la plus visible est celle entre les zones rurales et les zones urbaines). La question des coûts semble la plus prégnante dans les quartiers populaires et par conséquent un facteur d'inégalités. Les ménages doivent prendre en compte non seulement l'achat de l'équipement (qui est un achat ponctuel), mais également le paiement d'un abonnement à Internet (un paiement mensuel qui peut peser lourd dans le budget des ménages pauvres). De ce fait, les habitants des quartiers populaires peuvent être touchés plus que les autres par les inégalités d'accès au numérique.

Les inégalités numériques, reflet de la fracture sociale

À ce constat, il convient d'ajouter la question des inégalités des usages et des pratiques que l'on qualifie aussi d'inégalités de second niveau, c'est-à-dire l'inégale capacité à tirer parti des nouvelles technologies et des bénéfices d'Internet. Or, les inégalités d'usage des outils numériques touchent tout particulièrement les populations résidant dans les quartiers prioritaires. Alors que l'Internet peut être perçu comme une opportunité, voire une nécessité, pour accéder à des ressources ou des services, plusieurs études ont montré que les bénéfices tirés d'Internet sont plutôt faibles pour les habitants des quartiers, accentuant les inégalités existantes.

Pourtant, les nouveaux outils (smartphone, tablette numérique...) irriguent les quartiers et le numérique est entré dans la vie de tous. On ne peut pas parler emploi, parentalité, éducation... sans parler du numérique. Dans le même temps, les personnes en difficulté peinent à utiliser les services thématiques. S'il s'agit d'une question que les acteurs de la politique de la ville ne peuvent pas ignorer car elle s'avère incontournable, il est largement établi que la question des TIC est très faiblement prise en compte par les acteurs de la politique de la ville. En effet, la lutte contre la fracture numérique ne constitue pas, ou que très marginalement, un objectif des contrats urbains de cohésion sociale ; on trouve peu d'actions labellisées « TIC » dans les programmations. Dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU), certaines initiatives en matière d'équipement ont été menées mais pas de manière systématique ; et les PRU n'ont été que très rarement l'occasion d'une réflexion sur la modernisation des réseaux par exemple. En outre, les liens entre les professionnels de la politique de la ville et ceux

...

Ce numéro a bénéficié des apports des membres du comité d'orientation constitué de :
Valérie François, chargée de mission « développement numérique », direction des politiques territoriales à la Région Rhône-Alpes,
Jacques Houdremont, conseiller auprès de la m@ison de Grigny, Loïc Imbard, chargé de mission « développement économique solidaire » au Grand Lyon, Serge Nédélec, chargé de mission au SG-CIV, Magalie Santamaria, chargée de mission, direction des politiques territoriales à la Région Rhône-Alpes, Bruno Thuillier, chef de projet au pôle numérique de la Drôme et Guillaume Tournaire, responsable des projets européens à Grenoble-Alpes Métropole.

Ce numéro joue la carte de l'innovation et de l'interactivité avec notre site Internet, grâce à l'utilisation de flashcodes permettant l'accès direct à certains articles et des interviews filmées.

Retrouvez l'édition et les vidéos de ce numéro



des TIC sont ténus voire inexistants. Enfin, une grande partie des acteurs du développement social urbain, notamment dans le secteur associatif, n'ont pas les moyens eux-mêmes (équipement, formation) de bénéficier des avantages qu'apportent les TIC dans leur travail auprès des populations en difficulté.

Partant de ces constats, ce numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* se propose d'examiner de quelles manières les TIC peuvent répondre aux enjeux de développement social urbain. Le sujet n'est pas abordé sous l'angle des techniques, même si les TIC sont prises au sens large (ordinateur, Internet, produits multimédia, télécommunications mobiles, photos et vidéos numériques, centres numériques, services publics, associatifs et commerciaux en ligne...), mais l'entrée est celle des usages, les outils servant à illustrer ces derniers.

Favoriser l'e-inclusion dans les quartiers

Ce numéro s'appuie sur les apports d'analyse et d'expérience et a pour objectifs de sensibiliser les acteurs de la politique de la ville à un sujet peu traité, notamment dans les démarches de développement social urbain, mais qui comporte de forts enjeux à la fois démocratiques, économiques et sociaux ; de donner à voir des expériences en Rhône-Alpes et montrer la valeur ajoutée des actions menées pour développer et accompagner les usages du numérique ; de susciter la réflexion des acteurs de la politique de la ville sur leurs propres pratiques vis-à-vis des TIC ; et proposer des pistes de réflexion et d'action possibles pour l'avenir.

Alors que le numérique serait aujourd'hui l'affaire de tous, il est néanmoins nécessaire de fournir des clés de compréhension sur le sujet : c'est l'objet de la première partie du numéro qui décrypte la réalité des inégalités numériques et les enjeux en France et en Rhône-Alpes, en portant un regard particulier sur les quartiers prioritaires et les liens, à renforcer, entre TIC et politique de la ville. Plus largement, est examiné le rôle des politiques publiques dans la lutte contre les inégalités numériques, avec l'illustration de la stratégie de la Région Rhône-Alpes en la matière.

La seconde partie s'intéresse aux diverses manières de faire du numérique un enjeu et un outil des projets de développement social urbain, en mixant les entrées thématiques (éducation, emploi, logement...) et les entrées par les publics (jeunes, parents, personnes âgées...). Plusieurs de ces articles donnent la parole aux habitants des quartiers ; une manière de saisir au plus près la réalité des usages et des pratiques des TIC.

La double question de l'accompagnement des publics/habitants et de la formation des acteurs de la politique de la ville (équipes projets, travailleurs sociaux, bénévoles) est abordée dans la troisième partie, où plusieurs articles mettent en évidence les leviers et les conditions indispensables pour lutter contre les inégalités numériques (portage politique, financement, travail conjoint de l'accès et de l'accompagnement, formation des acteurs...). Le numéro s'achève par une expérience étrangère menée dans des quartiers populaires de Londres qui révèle comment et à quelles conditions le numérique renforce l'*empowerment* des habitants.

Espérons que cette nouvelle livraison des *cahiers* participe à la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure inclusion numérique des quartiers. ■

Frédérique Bourgeois

1 - Selon un rapport récent du CREDOC (R. Bigot et P. Croutte, La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, décembre 2011), le taux d'équipement en micro-ordinateur à domicile atteint 78% et le taux de connexion à Internet 75%. Ainsi, plus de 20% des foyers ne sont pas encore équipés ou ne disposent pas de connexion.